

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Au titre de la 12ème tranche d'assainissement de la Ville, il a été décidé d'assainir et demoderniser le CD 44 dans sa portion comprise entre le carrefour de l'Eglise de Sainte-Clotilde et la Rue Bridet.

Les travaux consisteront en :

- la pose des réseaux EP et EU
- la modernisation de la portion de voie considérée avec les caractéristiques suivantes :

. Emprise	:	16 m
. Chaussée	:	8,50 m
. Trottoir côté montagne	:	3
. Trottoir côté mer	:	4,50

L'étude du projet a été confiée à la SECMD qui sera chargée également de la surveillance des travaux.

Le financement sera assuré par une subvention du FIDOM 1977 et par un emprunt qui sera contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver le dossier qui vous est présenté
- de m'autoriser à lancer l'appel d'offres et à passer un marché avec l'entreprise qui aura fait l'offre la plus avantageuse.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

Dans ce rapport, il est question d'assainir et de moderniser le CD 44 dans sa portion comprise entre le carrefour de l'église de Sainte-Clotilde et la rue Bridet. Les chaussées sont en très mauvais état et il n'ya pas de trottoir.

Le MAIRE donne lecture de l'avis des Commissions des Finances et des Travaux Publics :

"Avis favorable. Toutefois, le profil en travers de la chaussée et des trottoirs sera réexaminé par une commission commune : groupe de travail du P. O. S. et Commission de Circulation".

Le P. O. S. étudie également cette zone et nous avons demandé que cette étude soit faite en accord avec la Commission de Circulation.

M. DUPUIS - Il serait peut-être bon de mettre en place une piste cyclable.

M. GERARD - C'est une proposition qui a été faite en réunion d'adjoints.

M. TESSIER - Est-ce que la cote de la chaussée sera modifiée ? Dans la rue du Butor par exemple, les bouches d'incendie ne sont plus visibles.

LE MAIRE - Nous avons déjà demandé aux Services Techniques d'attirer l'atten

tion des bureaux d'études sur les travaux de voirie, car une certaine négligence a été relevée notamment pour les trottoirs de la rue Charles-Goumod.

M. TESSIER - Le problème des clôtures à déplacer a-t-il été envisagé dans le contrat ?

LE MAIRE - Oui, si les clôtures sont déplacées, elles sont remises en état.

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

Le CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport sous réserve que l'étude de ce projet soit faite en accord avec le groupe d'études du P. O. S. et la Commission de Circulation.

Lu
 Pour le Prefet et par délégation
 Directeur des Finances
 et des Collectivités Locales
 signé Paul PASTOR
 Pour copie conforme
 à Denis, le 1 mars 1978
 le Chef de Bureau délégué
J. CACOSTE